

RAPPEL DE LA NATURE ET DES RISQUES DU SUPPORT EN UNITES DE COMPTE<sup>(1)</sup>  
**SG TIKEHAU DETTE PRIVEE**  
**FR001400AZ60 (PART S)<sup>(2)</sup>**

Date de l'opération : .....

Nom - Prénom / Dénomination sociale : .....

Représenté par (Nom / Prénom) : .....

Date de naissance : .....

Nom du contrat : ..... N° du contrat : .....

**Concernant la nature du support SG TIKEHAU DETTE PRIVEE (ci-après dénommé « le Support ») sur lequel je souhaite effectuer un versement ou un arbitrage en entrée dans le cadre de mon contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation (ci-après le « Contrat »).**

J'ai bien compris que :

1. le Support est représentatif d'un Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) dont l'objet est de constituer un portefeuille diversifié de participations composé d'instruments financiers comprenant, pour une large part, des titres de dette (à minima 60% de son actif net), mais également des titres de capital, ou donnant accès au capital et d'avances en comptes courant d'actionnaires émis par des petites et moyennes entreprises ou des entreprises de taille intermédiaire qui ne sont pas admises aux négociations sur un marché d'instruments financiers à la date du premier investissement du FCPR dans l'entreprise, principalement situées au sein de l'Union Européenne ou au Royaume-Uni et ayant pris l'engagement de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre afin de contribuer à la neutralité carbone conformément à l'Accord de Paris.
2. le Support a une durée de 10 ans, hors cas de dissolution anticipée prévu par le Règlement du FCPR. La durée recommandée d'investissement du Support est donc de 10 ans. Il est donc fortement recommandé d'investir dans ce placement uniquement si j'ai l'intention de le conserver sur cet horizon d'investissement.
3. **le Support présente un risque de perte en capital et ne dispose pas de garantie que ce soit à l'échéance du Support ou avant celle-ci. Le capital net investi (après frais sur versement/arbitrage) peut donc ne pas être remboursé, pour tout ou partie.** Ce Support est soumis aux frais de gestion prévus au contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
4. la période de commercialisation du Support s'étendra jusqu'au 28/04/2025<sup>(3)</sup>. Au-delà de cette date, il ne sera plus possible d'investir sur le Support. L'assureur se réserve la possibilité de suspendre à tout moment les versements et arbitrages en entrée sur ce Support.
5. dans l'hypothèse où le Support générerait des revenus distribuables, il pourra procéder à des distributions en une ou plusieurs échéances à la discrétion de la Société de Gestion. Chaque distribution sera systématiquement effectuée sous forme d'un arbitrage vers un support de substitution, dont les caractéristiques vous seront alors précisées.
6. le choix de ce Support est réservé aux souscripteurs et adhérents sous la forme d'unités de compte (UC) d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation. Ces derniers bénéficient de la fiscalité spécifique aux contrats d'assurance sur la vie et de capitalisation.
7. le Support est accessible à partir d'un montant minimum d'investissement de 1 500 euros.
8. la valeur de souscription des unités de compte retenue pour tout investissement sur le Support pendant la période de commercialisation sera déterminée comme suit :
  - pour les investissements dont la valeur liquidative est établie jusqu'au 30/07/2024, les unités de compte sont souscrites à la valeur la plus élevée entre :
    - la valeur nominale (soit 100 euros par part) et,
    - la prochaine valeur liquidative établie par la société de gestion
  - pour les investissements dont la valeur liquidative est établie après le 30/07/2024, les unités de compte sont souscrites à la prochaine valeur liquidative établie par la société de gestion.

A parapher

**Concernant les risques du Support sur lequel je souhaite effectuer un versement ou un arbitrage en entrée dans le cadre de mon contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation.**

J'ai bien compris également :

1. que le Support doit être, compte tenu de son niveau de risque, considéré comme un support de diversification.
2. que les frais de gestion sont prélevés mensuellement en minoration du nombre d'unités de compte sur le Support.
3. qu'il m'est fortement recommandé de vérifier avec mon conseiller que le Support est bien adapté à ma situation personnelle et à mon objectif d'investissement.
4. que lorsque le Support est détenu sur mon contrat, les délais d'exécution des opérations de rachat, versement ou arbitrage peuvent être allongés, dans le respect des délais légaux.

**Oui, j'ai bien compris la nature et les risques liés au support SG TIKEHAU DETTE PRIVEE**

Date et signature du souscripteur/adhérent précédées de la mention « lu et approuvé »

Je certifie par ailleurs avoir reçu et pris connaissance du DIC<sup>(4)</sup> relatif au Support et de l'avenant au projet de contrat valant Note d'information ou à la Notice d'Information du contrat d'assurance vie ou de capitalisation qui présente les caractéristiques du support **SG TIKEHAU DETTE PRIVEE** avant que l'investissement ait été réalisé.

- (1) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'investissement est réalisé sous forme d'unités de compte représentatives du placement. Le Support dispose d'un DIC disponible sur le site internet de l'assureur/distributeur.
- (2) Telles que décrites dans le DIC du Support.
- (3) Date limite de réception des dossiers par l'assureur précisées dans l'avenant à la Note/Notice d'information du contrat.
- (4) Documents d'Information Clés

« Oradea Vie, société anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 46 704 256 euros,  
Entreprise régie par le code des assurances, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 430.435.669 dont le siège social est situé  
Tour D2, 17 bis place des Reflets – 92919 Paris La Défense cedex  
N° ADEME (OU IDU) : FR231725\_01YSGB».

